[LOGO]

A [Ville], le [30 mars 2020]

**Objet : Rappel des consignes d’hygiènes et de prévention**

Madame, Monsieur,

Face à l’avancée de l’épidémie du CORONAVIRUS, un certain nombre de mesures de précautions à destination des entreprises et de leurs salariés ont été mises en place par le gouvernement.

**En tant que représentant de votre employeur, nous vous remercions d’appliquer les consignes suivantes pour le bien-être de chacun :**

1. **Proscrire** tout contact physique (se faire la bise, se serrer la main) : garder vos distances mais avec le sourire !
2. **Nettoyer** régulièrement :
* Les poignées de porte d’entrée,
* Les Interrupteurs,
* Les boutons d’ascenseurs,
* Tout autre point de contact que vous jugerez nécessaire.
1. **Suivre** les consignes gouvernementales :
2. **Prévenir** immédiatement le syndic pour tout cas de suspicion de contamination.

Pour rappel la maladie dénommée COVID-19 comporte les symptômes d’une infection respiratoire aiguë (fatigue, fièvre, douleurs musculaires, toux, difficultés respiratoires…).

**Merci d’avance pour votre sérieux et votre rigueur à ces sujets.**

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations distinguées.

 [Le Syndic]